

Consultation relative à l'octroi d'une concession de trafic grandes lignes dès décembre 2019

Monsieur le directeur suppléant,

Nous avons bien reçu votre courrier du 19 avril 2018 concernant l'objet susmentionné et nous vous en remercions.

Nous saluons la décision de l'OFT de classer la relation Berne – Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds dans le réseau du trafic grandes lignes de base. Cela est en cohérence avec le projet de territoire de Suisse de soutenir un développement polycentrique du pays.

Après l'horaire 2016 qui a permis d'offrir la cadence demi-heure dans les montagnes neuchâteloises, l'affectation de la relation Berne – Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds au réseau grandes lignes permet une juste reconnaissance du rôle des villes neuchâteloises. La prochaine étape sera celle du développement de l'infrastructure prévue dans le cadre de Prodes 2035. Le projet du Conseil fédéral sera soumis aux chambres dès cet automne.

Nous constatons que la relation grandes lignes concernant notre canton ne serait effective qu'en 2021 alors que la concession grandes lignes des CFF débutera déjà en 2020. Nous demandons dans la mesure du possible que la relation Berne – Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds soit affectée au trafic grandes lignes dès décembre 2019. Par ailleurs, nous insistons sur la nécessité de bénéficier de matériel roulant moderne et performant pour la desserte d'un itinéraire, en l'état, exigeant.

Pour l'exploitation de la ligne, nous sommes favorable à la proposition qui nous est faite. Nous pourrions toutefois également saluer une collaboration entre les CFF et la BLS.

À long terme, en soutien à votre position, nous demandons une desserte de la ligne Berne – Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds au titre des grandes lignes à la cadence ½ heure dès que l'infrastructure le permettra (réalisation du saut de mouton de Holligen), soit aux environs de 2032.

En vous remerciant de l'attention portée à notre position, nous vous prions de croire, Monsieur le directeur suppléant, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 23 mai 2018

Au nom du Conseil d'État :

Le président,
L. FAVRE

La chancelière,
S. DESPLAND